

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 6 décembre 2022

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Mis en ligne :

Vendredi 16 décembre 2022

Procurations de vote et mandataires : M. LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Absents : DORIA Anne

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

M. Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 décembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-134 – Aménagement : Attribution des marchés de viabilisation de la ZAC Vigne 3 – phase 4 « Réauté »
Elu référent : J JOUAULT

VU l'avis de la Commission Aménagement du 8 décembre 2022

VU les articles L 2120-1, L 2123-1, R 2123-1 et R 2123-4 à R 2123-7 du code de la commande publique

Le présent marché concerne la viabilisation et l'aménagement de la 4^{ème} phase de la ZAC de la Vigne Secteur Réauté à Thorigné-Fouillard. La consultation est décomposée en 3 lots : Terrassement, voirie et assainissement ; Réseaux souples (télécommunications, basse tension, éclairage public, eau potable, tranchées gaz) ; aménagements paysagers.

Les estimatifs du maître d'œuvre étaient les suivants : Lot 1 - 546 065 €HT, Lot 2 - 180 200 €HT, Lot 3 - 77 113 €HT soit un total de 803 378€HT.

La consultation a été lancée le 20 septembre 2022 et la date de réception des offres a été fixée au 17 octobre 2022. 11 entreprises ont remis un pli.

Pour les lots 1 et 2, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

1 – Valeur technique	60
1-1-Modalités d'organisation du chantier	20
1-2- Méthodologie proposée	20
1-3- Adéquation moyens humains et matériels	10
1-4- Fournitures et matériaux	5
1-5- Impact environnemental	5
2-Prix des prestations	40
2-1- Montant de l'offre	25
2-2- Cohérence des prix	15
TOTAL	100

Pour le lot 3, les offres ont été analysées selon les critères suivants :

1 – Valeur technique	60
1-1-Modalités d'organisation du chantier	20
1-2- Méthodologie proposée	20
1-3- Adéquation moyens humains et matériels	10
1-4- Fournitures et matériaux	5
1-5- Impact environnemental	5
2-Prix des prestations	40
TOTAL	100

Les offres ont été analysées et classées selon les critères précédemment énoncés.

LOT 1

	VALEUR TECHNIQUE SUR 60	PRIX SUR 40	TOTAL SUR 100	CLASSEMENT
COLAS / SURCIN TP	58	32	90.0	1
LEMEE / EVEN	38	35	73	2
LE HAGRE / BARTHELEMY / ECTP	34.5	32.1	68.6	3

Il est donc proposé de retenir l'offre de base du groupement COLAS / SURCIN TP **pour un montant de 561 073.00 € HT.**

LOT 2

	VALEUR TECHNIQUE SUR 60	PRIX SUR 40	TOTAL SUR 100	CLASSEMENT
BOUYGUES ENERGIE SERVICES	45	25	70	4
SANTERNE	44.5	34.9	79.4	2

SMPT	36	36.6	72.6	3
SPIE / SARC	40	23.9	63.9	5
ERS	58	35.1	93.1	1

Il est proposé de retenir l'offre de base du de l'entreprise ERS **pour un montant de 126 956.50€ HT.**

LOT 3

	VALEUR TECHNIQUE SUR 60	PRIX SUR 40	TOTAL SUR 100	CLASSEMENT
JOURDANIERE	60	40	100	1
IDVERDE	40	38,36	78,36	2

Il est proposé de retenir l'offre de base du de l'entreprise JOURDANIERE NATURE **pour un montant de 70 652€ HT.**

Pour les 3 lots, les offres économiquement les plus avantageuses sont respectivement celles des entreprises COLAS, ERS, et JOURDANIERE NATURE pour un montant total de 758 681,50 € HT.

Au regard de ce qui précède, **Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal décident :**

D'ATTRIBUER les lots comme proposé ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout avenant nécessaire à la bonne exécution des prestations

D'AUTORISER Monsieur le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général

**Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE**



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20221212-D1342022-DE